La Vie Amblier

1er semestre 2010

Sommaire:

- Le Mot du Maire
- La vie du conseil municipal
- Informations pratiques
- La vie du village
- La vie des Associations



LE MOT DU MAIRE

Des nouvelles constructions nous amènent de nouvelles familles qui donnent du dynamisme à notre village. Les infrastructures doivent suivre « mise en conformité de la défense incendie, rénovation des routes ». Tous ces projets demandent des financements et devant la crise que nous subissons aujourd'hui l'état se désengage de plus en plus sur les dossiers de subventions, certains projets d'aménagement vont prendre du retard.

Afin de profiter et de gérer au mieux nos différents aménagements sportifs, nous demandons aux personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire à la mairie dans les plus brefs délais. Une réunion est organisée le 19 juin pour permettre aux enfants d'en profiter durant leurs vacances.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un très bon été dans notre beau village.

INFORMATIONS PRATIQUES

ASSAINISSEMENT:

Il est conseillé pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, de faire une étude de sol pour pouvoir établir un dossier de demande de subventions pour la mise en place d'un assainissement individuel... Passé 2010, il n'est pas sûr qu'il ait encore ces subventions.

Précisions sur les subventions :

Comme déjà dit, les subventions sont accordées à hauteur de 40% pour l'agence de l'Eau et de 20% pour le Conseil Général pour un montant des travaux plafonné à 8000 euros hors taxe. (Donc 40% et 20 % de 8000 euros HT.)

Possibilités d'un prêt de 10000€ à taux 0 (sans conditions de ressources)

Les autres aides seront attribuées suivant les ressources. Ce sont surtout les revenus les plus modestes qui doivent profiter de l'opération OPAH mise en place par la communauté de commune jusqu'au mois de juillet 2010 (possibilité pour les revenus modestes d'approcher les 100% en subventions). Ne laissez pas passer ces opportunités.

Pour toute question, se renseigner auprès de :

Madame Isabelle ROGET: 03 21 22 64 13. Monsieur Axel DARQUES: 03 21 58 69 17.

AVEC LA PERIODE DE L'ETE, ATTENTION sur les risques liés à la canicule!

Notre santé peut être en danger quand :

- il fait très chaud
- la nuit, la température ne descend pas ou très peu......
- Cela dure plusieurs jours....

Si une personne est victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le «15 »

Registre communal des personnes vulnérables :

Il est ouvert dans chaque commune. Il permet de prioriser l'intervention des services sanitaires et sociaux si un plan départemental d'alerte « type canicule » est déclenché.

Peuvent s'inscrire:

Les personnes de 65 ans et plus résidant seules à leur domicile.

Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail également résidant seules à leur domicile. Les personnes handicapées résidant à leur domicile et bénéficiant de l'AAH de l'ACTP, d'une carte d'invalidité.

La démarche est volontaire et les demandeurs attestent sur l'honneur les renseignements qu'ils fournissent. La demande d'inscription se fait sur formulaire écrit disponible en mairie.

2010, l'année de toutes les musiques du Pas de Calais :

Le département du Pas de Calais célèbre en 2010 toutes les musiques et la danse.

Un site Internet est ouvert depuis mars : www.musique62.fr

Ce site offre un agenda complet de toutes les manifestations sur l'ensemble du département.

PERMIS DE CHASSER:

Depuis le 1^{er} septembre 2009, la délivrance du permis de chasser, de son duplicata et de l'autorisation de chasser accompagné est effectuée par :

L'office national de la chasse et de la faune sauvage.

Direction des actions territoriales. Division du permis de chasser

BP 20

78612 LE PERRAY-en-Yvelines CEDEX

SERVICE CIVIQUE:

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous souhaitez vivre de nouvelles expériences ,vous ouvrir à d'autres horizons et d'autres relations ?

Le service civique vous permet de vous engager sur une période de 6 à 12 mois pour une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général. Vous percevrez une indemnité mensuelle (non imposable) de 440 euros nets, payée par l'état.

Se renseigner auprès de la mission locale pour l'insertion des jeunes, au 4 rue de Mondicourt à Pas en Artois.

Site Internet: www.service-civique.gouv.fr

RAMASSAGE des déchets verts:

Il est rappelé que les déchets verts ne sont plus ramassés depuis 2 ans. Le compostage individuel apporte une solution avec l'acquisition de composteur. Mais reste le problème des branchages.

Comme pour les gravats, encombrants.... Les branchages peuvent être apportés à la déchetterie de Doullens sur la zone industrielle...L'accueil y est gratuit....

Seule obligation pour y avoir accès : coller un macaron sur le pare-brise de votre voiture, macaron qui vous sera remis à la mairie.

Rappel des horaires d'ouverture :

Le lundi de 10h à 12 heures et de 14h à 18 heures

Le mardi de 14h à 18heures

Les mercredi et vendredi et samedi : de 8h 30 à 12h 30 et de 14h à 18 heures.

La déchetterie est fermée le jeudi et le dimanche (Tél. : 03 22 32 80 77).

Pour les gros travaux d'élagage, se présenter à la mairie pour éventuellement demander la mise à disposition de la remorque de la commune...

Si vous le désirez, vous pouvez vous procurer un composteur plastique au prix de 50 euros. Téléphoner au SMIROM au 03 22 32 01 63 ou adressez-vous à la mairie d'Amplier qui fera l'intermédiaire.

Pour le bien-être du voisinage, évitons les feux de déchets.

RAPPEL sur les Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) :

Pour les nouveaux arrivants ,il est précisé que les seringues utilisées doivent être remises chez le pharmacien....pour ce faire ,des boîtes spéciales jaunes prévues à cet effet ,sont à votre disposition à votre pharmacie.

LA VIE DU VILLAGE

LOISIRS COM des COM:

Les différentes activités de loisirs pour cet été (randonnées – campings – centre de loisirs....) sont détaillées dans le journal de la Com de Com « Courant des Sources » que vous avez reçu début juin.

QUALITE DE L'EAU:

Conclusion des dernières analyses du 30 avril 2010 :

Eau d'alimentation aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

MANIFESTATIONS des ECOLES:

- Fête des écoles le 12 juin. Cette année, elle aura lieu à Halloy.
- Remise des prix aux écoliers d'Amplier le 02 juillet à 17 heures 30.

DESTRUCTION DES CHARDONS ET MAUVAISES HERBES:

Comme tous les ans, la destruction des chardons et mauvaises herbes ainsi que la taille des haies sont obligatoires pour le 14 juillet. La responsabilité en incombe à l'exploitant ou à l'usager du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire usufruitier.

COURSE CYCLISTE:

La 15^{ème} ronde du Doullennais aura lieu cette année le dimanche 18 Juillet

TERRAIN de TENNIS et BUTS MULTISPORTS:

Le terrain de tennis est à la disposition des personnes d'Amplier.

L'accès se fait obligatoirement par la petite porte. Des clés sont disponibles chez le maire Thierry François ou les adjoints Paul Decry, Chantal de Lamarlière.

Le filet sera installé début Juillet jusque fin Août

Des buts multisports ont été installés place Serge Lefebvre à l'intention des enfants du village et des écoles. Ils ont été financés et installés par la communauté de communes .L'accessibilité du terrain sera possible dès juillet quand le gazon sera bien poussé.

Comme précisé dans le mot du maire, nous invitons les jeunes et leurs parents à participer à une réunion le samedi 19 juin à 11 heures à la salle des fêtes.

MESSE:

Comme il a été précisé l'année dernière, le diocèse a décidé de supprimer la messe du lundi de fête dans les communes.

Prochaine messe à Amplier le vendredi 11 juin à 19h00.

ETAT CIVIL du 1er semestre :

Naissances	Mariage	Décès
	PARENT Stéphane et CREPIN	BROQUEVIELLE Henri le 06/05
	Maud le 22/05	HARLE Jean-Claude le 15/05

Blog de la mairie :

Très prochainement, un blog sera mis en place sur l'Internet. Vous pourrez y lire les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, des conseils pour vos démarches administratives, divers renseignements ainsi que les dernières informations concernant la commune. Un album photo de la commune y est prévu, vous pouvez y contribuer : Si vous avez des photos anciennes ou insolites de notre commune, vous pouvez les déposer en mairie, elles vous seront rendues rapidement après numérisation.

LA VIE DES ASSOCIATIONS :

COMITE D'ANIMATION:

FÊTE du FEU de la SAINT JEAN

Le comité d'animation d'Amplier est heureux de vous inviter aux festivités organisées à l'occasion des feux de la Saint-Jean.

Cette manifestation aura lieu le samedi 26 Juin à 19H30 sur la place Serge Lefebvre.

Buvette et restauration sur place.

PÊCHE : le mot du Président de la société :

La fête de la pêche a eu lieu sur le marais d'Orville le dimanche 6 Juin et a obtenu un franc succès, malgré les conditions climatiques défavorables. Les jeunes et moins jeunes ont pu attraper des truites même s'ils étaient novices. Une loterie a clôturé cette journée qui se veut conviviale.

Merci aux comités des fêtes d'Amplier et d'Orville de nous avoir prêté le chapiteau, le Barnum et la friteuse. Merci à tous les bénévoles et aux sociétaires qui ont participé à la préparation de cette fête, à la tenue de la buvette et à la préparation des repas. Merci à tous ceux qui ont offert des lots pour animer la loterie... Bref, merci aux personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée de pêche. L'année prochaine, la fête de la pêche se fera à Sarton.

Rappel: La société peut délivrer des cartes à la journée , même les dimanches d'empoissonnement ,se renseigner auprès de Mr Patrick Rémont à Orville au N° 03 21 48 63 34.

Rappel bis : Aucun déchet n'est à rejeter à la rivière : Trop souvent des objets de toutes sortes ,des plastiques, des coupes de rosiers ou de branches d'arbres et même des bêtes mortes... sont retrouvés et entravent la circulation de l'eau et gâchent l'environnement.... Sauvegardons notre rivière....

Le Maire, les membres du con<mark>seil municipal vous sou</mark>haitent un très agréable été